

Annexe 2 à la 2ème convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2027

Coût prévisionnel des équipements et mobiliers subventionnés par Dijon Métropole

La subvention d'investissements de Dijon Métropole prévue à l'article 4 de la 2ème convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2022-2027, d'un montant total de 900 000 € pour un total d'investissement de 1 200 000 €, a vocation à contribuer au financement des équipements et investissements définis dans le tableau.

Équipements	Coût prévisionnel (TTC)
Équipements informatiques	200 000 €
Investissements mobiliers	450 000 €
Matériels de laboratoire	550 000 €
Total	1 200 000 €

L'ESEO ne récupérant pas la taxe sur la valeur ajoutée, les dépenses d'investissement faisant l'objet de la subvention d'investissement de Dijon Métropole, définie à l'article 4 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, sont prises en compte toutes taxes comprises (TTC).